



Date de création : 17/02/2022

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Non du produit : Dyol Linge
Description du produit : désinfectant linge
Type de produit : solution désinfectante

1.2 Identification de la société / entreprise

Raison sociale : General Medical Company
Adresse : Cité Ali Bourguiba KM5 Mnihla Ariana TUNISIE
Téléphone : 31 029 028 21 222 451
E.mail : info.laboratory@g-mc.tn

1.3 Utilisation identifiées permanentes de la substance ou du mélange et utilisation déconseillées

Utilisation du produit : Désinfection de linge
Domaine d'application : Produit de consommation, Applications professionnelles

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

R11: Extrêmement inflammable

2.2. Eléments d'étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogramme de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Conseils de prudence :

- R 23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
- R 39/23/24/25 Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec peau et par ingestion.



- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
- H290 Peut être corrosif pour les métaux

- Tenir à l'écart de la chaleur.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

2.3. Autres Dangers : Pas d'autre danger identifié.



Section 3 : NATURE CHIMIQUE DU PRODUIT

3.1 Substances Dangereuses représentatives

Non du produit / composant	Identifiant	Pourcentage	Classification
Isopropanol	N° CAS 67-63-0	≥1x % <5	F; R10, Xi; R36, R67 R10: Inflammable R36: Irritant des yeux (sensation de brûlure) R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Glyoxal 40		≥1x % <2	En exposition répété, c'est un irritant de peau et des muqueuses ainsi que quelques cas d'eczéma.
Hydroxyde de sodium		≥1x % <2	En exposition répété, une hyperhémie conjonctivale. Irritant des voies respiratoires. L'exposition cutanée chronique provoque de dermatites.
Acide Citrique	N° CAS 77-92-9	≥1x % <2	Irritant des yeux et des voies respiratoires.
Acide Lactique		1x % <4≥2%	Non toxique pour l'homme, il est toutefois déconseillé par précautions, aux nourrissons et aux petits enfants

3.2. Autres substances apportant un danger :



Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.



Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours :

En cas de Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consultez un médecin et montrez l'emballage ou l'étiquette.

En cas d'Inhalation :

Déplacer la victime à l'air frais. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.

En cas de Contact avec la peau :

Aucune mesure spéciale n'est requise.

En cas Ingestion :

Si une personne a avalé de ce produit est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Contact avec les yeux : Peut causer une irritation des yeux

Contact avec la peau : peut irritant pour la peau.

Inhalation/ingestion : en cas d'inhalation , irritant des voies respiratoires

en cas d'ingestion de grande quantité est responsable de nausées et vomissement

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux. Eloigner du feu les produits comburants. Eloigner du feu toute matière inflammable.

Moyen d'extinction approprié :

Les mousses spéciales pour liquides polaires (dites résistantes aux alcools), poudres, dioxyde de carbone. Utiliser des extincteurs à poudre ou à mousse.

Inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants. Combinaison complète de protection.

Section 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Tenir à l'écart les personnes non protégées. Éliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux. Mettre toutes les sources inflammables hors de danger et les tenir éloignées.



Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur, Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Absorber le produit répandu avec des matériaux absorbants non combustibles, et balayer ou enlever à la poubelle. Mettre les déchets dans des fûts en vue de leur élimination. Ne les mélanger à aucun autre déchet. Laver à grande eau la surface qui a été souillée. Pour les faibles quantités, diluer le produit avec beaucoup d'eau et rincer. Ne pas récupérer le produit en vue d'une réutilisation.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Produit d'usage externe - Ne pas avaler.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Eviter l'inhalation des vapeurs.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Température de stockage conseillée : de +5°C à +25°C. Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage. Conserver hors de la portée des enfants.

Section 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Procédures de surveillance recommandées

Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.

Contrôles de l'exposition :

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène :



Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. Toutefois, conformément à une saine pratique hygiène industrielle, l'exposition à tout produit chimique devrait être minimisée.

Protection oculaire/faciale :

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.

Protection de la peau :

Aucune protection spéciale n'est requise.

Section 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Liquide Visqueux de couleur violet clair agréablement parfumé
Odeur	Océan
pH du produit	6.1 à 20°C

Section 10 : STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité :

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

Stabilité chimique :

Le produit est stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter :

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Eviter toute exposition à la chaleur.

Matières incompatibles :

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote.



Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non du produit / composant	Résultats	Espèces	Dosage	Exposition
Isopropanol	DL 50 Inhalation	Rat	72600 mg/m ³	4 h
		Souris	72200 mg/m ³	
	DL 50 Orale	Rat	4396-5500 mg/kg	
		Souris	4475 mg/kg	
DL 50 Cutané	Rat	12800mg/kg		
	Lapin	12870mg/kg		
Acide citrique	Pas des informations toxicologiques			
Acide lactique	DL 50 Orale	Cobaye	1810 mg/kg	
		Souris	4875mg/kg	
		Rat	3730mg/kg	
Hydroxyde de sodium	DL 50	Lapin	325 mg/kg	
Glyoxal 40	Irritant des voies respiratoires et des voies oculaires . Irritant de la peau	Cobaye		
	Diminution alimentaires Mutagènes et clastogènes. Diminution de poids des foetus			

Irritation/Corrosion



Non du produit / composant		Résultats	Espèces	Potentiel	Observation
Isopropanol		-Faiblement irritant pour la peau - Faiblement irritant des yeux - Irritant respiratoire	-les animaux - Lapin -Souris	-	Effet réversible en 14 jours Effet réversible aux faibles concentrations
Acide citrique		En cas d'exposition prolongé provoque une toux , et un mal de gorge en cas d'inhalation , un rougeur de peau et des douleurs au niveau des yeux et une sensation de brûlure abdominale en cas d'ingestion	-Homme	- -	-
Acide lactique		Irritation de peau tel que la des rougeurs , des ampoules ou une dermatose . Des réactions allergiques de le peau , les yeux , les voies respiratoires et les voies digestives . Ne présente des effets	Rat Homme	Exposition répétée	



		secondaires.			
Hydroxyde de sodium		<p>-Erythème</p> <p>-Œdème réversible</p> <p>- Irritations des organes , dermatites.</p> <p>-Exposition cutané ou oculaire entraîne des brûlures chimiques .</p> <p>-Erythème</p> <p>- Au niveau oculaires , une douleur immédiate , un larmolement et une hyperhémie conjonctivale</p> <p>L'inhalation provoque une irritation des voies respiratoires , tous et des douleurs thoracique .</p> <p>L'ingestion provoque des vomissement.</p>	<p>Lapin</p> <p>Rat</p> <p>Homme</p>	<p>72 h</p> <p>8 jours</p> <p>Exposition répété (2.5 mois)</p>	
Glyoxal 40		Irritant des yeux , de la peau et de l'appareil respiratoire .	Cobaye		

Section 12 : INFORMATION ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Non du produit / composant	Résultats	Espèces	Exposition
Isopropanol	Pas d'effet éco-toxicologique particulier		
Acide citrique	Pas d'effet éco-toxicologique		



	particulier		
Acide citrique	Pas d'effet éco-toxicologique particulier		
Hydroxyde de sodium	Ecotoxicité en raison du pH élevé en cas ou il n'est neutralisé naturellement par l'environnement .		
Glyoxal	Pas d'effet éco-toxicologique particulier		

12.2 Persistance et biodégradabilité

Conclusion/Résumé : Facilement biodégradable.

Section 13 : CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets :

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets :

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit ne nécessite aucune classification pour le transport.

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Mélange non soumis à la réglementation REACH.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATION

Il est de responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.



Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulations écrites.

